



La vie de l'ASNAV

09-001 Notre bulletin d'information en ligne « NAVIGATION 09 » - Sommaire

La vie de l'ASNAV :	Notre bulletin d'information en ligne « NAVIGATION 09 » - Sommaire	1
	Révision de l'ordonnance sur la navigation intérieure suisse – CONSULTATION	1
La navigation sur le plan suisse :	Suisse - 13,2 millions de passagers sur les lacs et les cours d'eau en 2005	2
	Suisse - Le trafic des 4 ports de Bâle en 2005	2
	Canton du Tessin – La vie sur les lacs Majeur et de Lugano en 2006	3
	Canton de Vaud - Permis de navigation et émoluments	3
La navigation sur le plan international :	UE – Le transport fluvial de marchandises en 2004	3
	Europe – Trafic routier, fluvial et ferroviaire en 2004	4
	UE – Transport de marchandises et de passagers par mer 1997-2003	5
Les transports en général :	Suisse – Le trafic camions dans les ports de Bâle en 2005	5
	Suisse – Le trafic ferroviaire dans les ports de Bâle en 2005	6
Commande de documents		6

09-002 Révision de l'ordonnance sur la navigation intérieure suisse – CONSULTATION

L'ordonnance sur la navigation intérieure (ONI) et l'ordonnance sur les prescriptions relatives aux gaz d'échappement des moteurs de bateaux dans les eaux suisses (OEMB) doivent être révisées. La révision est, en fait, une adaptation des textes au dernier état de la technique. Ce faisant, la Suisse a l'intention de reprendre en partie l'ordonnance sur les bateaux de plaisance de l'UE, complétée en 2003, dans le droit suisse de la navigation. Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a engagé une procédure de consultation (délai : 18 mai) sur les propositions de révision. **N'ayant pas été consultée, l'ASNAV a déposé une réclamation auprès de la DETEC et souhaite prendre position.** Le Conseil fédéral mettra en vigueur les ordonnances révisées en 2007.

Révision de l'ONI

La quatrième révision de l'ONI comprend les principaux éléments suivants:

- Reprise partielle des valeurs-limites d'émissions sonores de la directive UE pour les moteurs de puissance inférieure ou égale à 40 kW;
 - Introduction de valeurs limites d'alcoolémie pour les conducteurs. Il est prévu d'imposer une valeur-limite de 0,5 pour mille dans le domaine privé et de 0,2 pour mille pour les conducteurs en service professionnel;
 - Harmonisation des exigences de formation et d'examen des conducteurs de bateaux de passagers. Dans ce contexte, il y a lieu de mentionner également le renforcement des conditions requises pour le transport des voyageurs sur des bateaux à marchandises.
- Même après la révision de l'ONI, l'interdiction des scooters aquatiques restera valable en Suisse.

Révision de l'OEMB

Les prescriptions sur les gaz d'échappement des moteurs de bateau dans les eaux suisses (OEMB) sont entrées en vigueur en 1995. La Suisse a été le premier pays à introduire de telles prescriptions pour la protection des voies d'eau sur tout le territoire national. L'OEMB a été révisée une fois en 1997. La nouvelle révision sert principalement à adapter les prescriptions sur les gaz d'échappement au nouveau standard international. L'adaptation est notamment nécessaire car les dispositions de l'OEMB ne correspondent plus aux réalités du marché des moteurs.

La révision augmente les valeurs-limites valables jusqu'ici pour les moteurs à essence à quatre temps, alors qu'elle les diminue pour les moteurs diesel. En contrepartie du relèvement des valeurs-limites, des mesures de compensation sont proposées, telles que l'introduction de l'obligation d'effectuer un service antipollution pour tous les moteurs de bateau ainsi que celle de délais de péremption pour les moteurs actuels sans expertise de type des gaz d'échappement. Ainsi, les moteurs - avec ou sans expertise de type des gaz d'échappement - seront désormais soumis à l'obligation de maintenance. Les moteurs correctement réglés et entretenus ont un meilleur comportement en matière de gaz d'échappement que les moteurs non entretenus. L'obligation de maintenance permettra de réduire les dépôts de substances polluantes dans les eaux. Les anciens moteurs à essence qui n'ont ni déclaration de conformité reconnue ni certificat d'expertise de type de gaz d'échappement selon l'ancienne OEMB devront être éliminés dans un délai de 10 ans qui commence à courir en même temps que l'entrée en vigueur de l'OEMB révisée.

Par ailleurs, l'obligation de placer un filtre à particules sur les moteurs diesel de bateaux en usage professionnel est instaurée (à partir d'une puissance de chaque moteur de 37 kW). Elle est valable pour les nouveaux bateaux (à passagers et à marchandises). Lors de remotorisations, il y a lieu de vérifier au cas par cas si la pose de filtres à particules est techniquement possible et économiquement acceptable. Les bateaux déjà en service ne sont pas soumis à une obligation générale d'équipement a posteriori.

Les membres de l'ASNAV et de son réseau peuvent obtenir le dossier complet par le bulletin de commande ci-joint et sont priés de nous faire part de leur avis jusqu'au 30 avril 2006.

(DETEC – 14.2.06)

La navigation sur le plan suisse

09-003 Suisse – 13,2 millions de passagers sur les lacs et les cours d'eau en 2005

L'an dernier, les bateaux sillonnant les lacs et les cours d'eau suisses ont transporté quelque 1'321 millions de passagers. Par rapport à 2004 (13,4 millions), cela représente une diminution de 2% environ. Presque toutes les compagnies de navigation ont ressenti les effets négatifs des hautes eaux, mais le beau temps dont l'automne nous a gratifiés a permis de compenser partiellement la diminution des fréquences.

Par rapport à 2004, le nombre des passagers a fortement augmenté sur le lac des Brenets et le lac de Sils. Il en va de même pour le Lac Majeur, mais en l'occurrence, cela est dû pour la plus grande part à une modification des méthodes de calcul concernant les titres de transport forfaitaires. La réduction de l'offre horaire a induit en revanche une diminution des fréquences sur les lacs de Thoune, Brienz, Neuchâtel et Morat. La navigation bâloise sur le Rhin (trafic voyageurs), a également souffert.

La limite de 12 millions de passagers, atteinte à plusieurs reprises depuis 1989, a une nouvelle fois été dépassée en 2005. En tête du classement du nombre des passagers (encore provisoire) figure à nouveau le lac des Quatre-Cantons avec 2,18 millions de passagers, suivi de près par le bac Horgen - Meilen (2,175 millions), le lac de Zurich, y compris la navigation sur la Limmat (presque 1,6 millions) et le Lac Léman (1,5 millions). Les lacs de Thoune et de Brienz totalisent environ un million de passagers. (Litra – 2.06)

09-004 Suisse - Le trafic des 4 ports de Bâle en 2005

En 2005, 6'340'871 t sont arrivées au ports de Bâle, soit une augmentation de 1,9 % et 919'991 t en sont sorties, soit une diminution de 10,2 %. Le trafic total a donc atteint quelque **7'260'862 t**, en augmentation moyenne de 0,2 % par rapport à 2004.

Toujours en 2005 par rapport à 2004, les résultats sont les suivants en tonnages pour chaque port :

<u>Bâle-Ville</u> :	- 6,6 %	dont :	Kleinhüningen	- 7,0 %,	St. Johann	- 3,3 %
<u>Bâle-Campagne</u> :	+ 5,5 %		Birsfelden	+ 6,4 %,	Auhafen	+ 4,8 %

Les statistiques complètes sont à disposition (en allemand)

(Rheinschiffartsdirektion Basel – 1.05)

09-005 **Canton du Tessin – La vie sur les lacs Majeur et de Lugano en 2006**

Lac Majeur

Pendant la période hivernale, de nombreuses courses régulières sont effectuées entre Locarno et Magadino (cadre-horaire 3630.2).

Lac de Lugano

Cet hiver, les courses régulières entre Lugano et Porto Ceresio via Morcote circuleront pour la dernière fois (*Renseignements : veuillez vous adresser au no tél. 091 971 52 23 ou au site <http://www.lakelugano.ch>*). La raison de cette suspension est le fait que ces courses hivernales ne donneront plus droit à l'indemnité compensatoire versée par l'Etat. Des courses spéciales seront néanmoins proposées durant toute l'année. Les dimanches et les jours fériés, le village de Gandria est également desservi (cadre-horaire 3608). Le jour de la St-Valentin (14 février), et le jour de la fête des Pères (19 mars), des courses spéciales avec restauration à bord auront lieu.

Il est prévu de changer les moteurs du MS «Italia». Le bateau MS «Ceresio» aura 75 ans en 2006 et sera de ce fait rénové au point de vue technique. Cette même année, la compagnie de navigation du lac de Lugano fêtera son 125e anniversaire. Pendant les mois d'été, de nombreuses actions sont prévues à cette occasion (bateau pour danser la salsa, *Summer Beer Festival*, *Ticino Safari*, excursion familiale au *Parc San Marco* à Porlezza, dégustation de vins à Caprino, circuit de golf, *Lunch Boat*, circuits panoramiques). Le bateau MS «Elvezia», construit en 1954, est en vente. (Litra – 2.06)

09-006 **Canton de Vaud - Permis de navigation et émoluments**

Suite à la demande de deux de nos membres, nous pensons utile de rappeler à tous les émoluments pour les permis de navigation dans le canton de Vaud :

- a. Etablissement d'un permis de navigation lors d'une immatriculation : 100.--
- b. Etablissement d'un nouveau permis de navigation suite à une modification (sauf adresse) : 25.--
- c. Adjonction ou retrait d'une inscription sous la rubrique « Décisions de l'autorité » : 20.--
- d. Changement d'assurance : 25.--
- e. Etablissement d'un duplicata du permis de navigation : 20.--
- f. Etablissement d'un permis de navigation international : 30.--
- g. Plaques mensuelles pour bateaux non dédouanés (y.c. RC) : 100.--
 - Catégories A et D : 200.--
 - Catégories B, C et E : 100.--
- c. Test d'aptitude en raison d'échecs répétés : 250.--
- d. Autorisation de subir un examen conducteur dans un autre canton : 30.--

(SAN – VD)

La navigation sur le plan international

Trafic fluvial

09-007 UE – Le transport fluvial de marchandises en 2004

En 2004, le volume total du transport de marchandises par voies navigables dans l'Union Européenne s'est établi à environ 408 millions de tonnes. Le transport national et international représentait 48 % et 52 % du total (sur la base des chargements du transport national et international).

L'Allemagne et les Pays-Bas sont les deux principaux contributeurs à cette activité. En 2004, ils représentaient 86 % des biens transportés en Europe (sur la base des chargements du transport national et international). Toutefois, en termes de croissance annuelle (2003-2004), la Hongrie (20 %) et le Luxembourg (15 %) ont enregistré les chiffres les plus élevés. Le taux de croissance moyen de l'UE (à l'exclusion de la Belgique et de la Pologne : retard statistique) a atteint 13,9%.

En Pologne et en République Tchèque, le transport national (exprimé en tonnes transportées) était prédominant. Dans les autres États membres, c'est le transport international (chargements et déchargements) qui a été le principal type de transport, à l'exception du Luxembourg où le transport en transit est arrivé largement en tête.

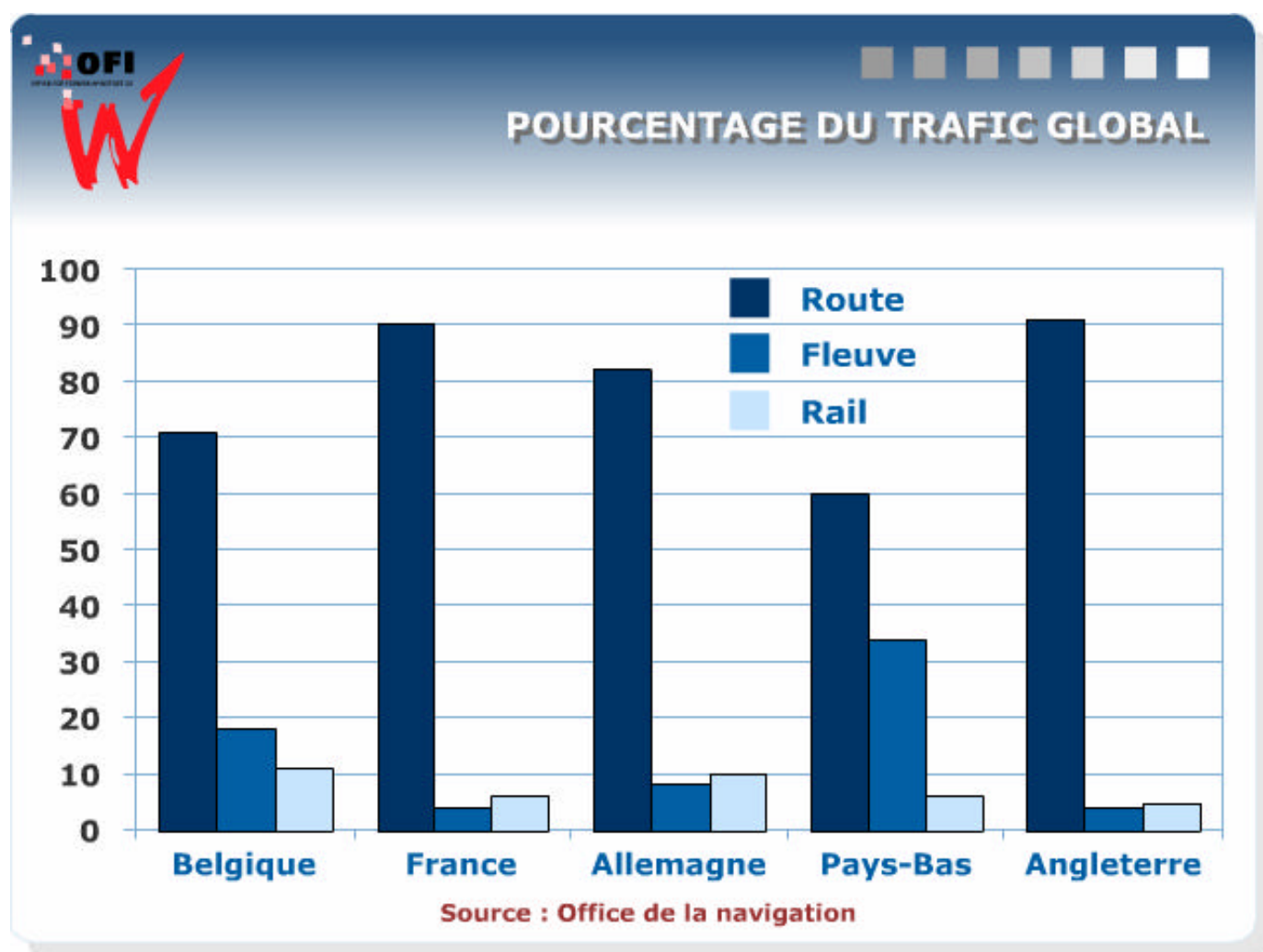
Au niveau national, ce sont les minéraux bruts et manufacturés ainsi que les matériaux de construction qui représentent presque la moitié des marchandises transportées par voies navigables intérieures. Les auto-moteurs ont transporté 81 % des marchandises.

Pour ce qui est des pays candidats, les voies navigables intérieures sont essentiellement utilisées pour le transport national de marchandises en Roumanie, alors que la Bulgarie affiche des chiffres plus élevés pour le transport international.

On peut obtenir le document complet (8 pages) par le bulletin de commande ci-joint.

Sommaire : Transport par voies navigables intérieures dans l'UE: évolution générale par type de transport..... 2
Transport par voies navigables intérieures selon les marchandises 3
Les voies navigables intérieures par type de bateaux 5
Transport de marchandises par voies navigables intérieures dans les pays candidats..... 6
(Eurostat – 24.1.06)

09-008 Europe – Trafic routier, fluvial et ferroviaire en 2004



On constate que, dans ces 5 pays comme partout ailleurs, la route absorbe la part du trafic marchandises de loin le plus important. Par contre, il est intéressant de noter que, pour l'ensemble de ces pays, la part au trafic total de la navigation intérieure est sensiblement supérieure à celle des chemins de fer.

(Région wallonne OPI – 3.4.05)

Trafic maritime

09-009 UE – Transport de marchandises et de passagers par mer 1997-2003

3'393 millions de tonnes de marchandises ont été traitées dans les ports maritimes de l'UE-25 (soit 7,4 tonnes par habitant de l'UE-25) **en 2003**. Sur ce tonnage, 63 % sont des marchandises déchargées. Dans pratiquement tous les États membres, les déchargements dépassent les chargements.

Avec 556 millions de tonnes traitées en 2003, soit plus de 16 % du volume total de transport maritime de l'UE-25, le Royaume-Uni arrive en tête en matière de transport de marchandises par mer. Viennent ensuite l'Italie avec une part de 14 %, les Pays-Bas (12 %) et l'Espagne (10 %).

L'importance relative du transport de marchandises par mer pour les différents pays de l'UE peut se mesurer approximativement par l'indicateur « tonnes de marchandises traitées dans les ports maritimes par habitant », qui varie de presque 35 en Estonie à 13 en Pologne. Dans la majorité des pays, les marchandises en vrac liquide (qui incluent les produits pétroliers) représentent la plus grande part du volume total de fret traité.

En 2003, Rotterdam et Anvers sont demeurés les deux plus grands ports européens en terme de poids brut des marchandises traitées. La situation diffère selon les pays en ce qui concerne l'origine/destination des marchandises transportées. La part du transport national est très faible pour l'Estonie, l'Allemagne, la Belgique, l'Irlande et Chypre (autrement dit les petits pays ou ceux ayant une longueur de côtes limitée), mais elle est élevée pour la Grèce, le Royaume-Uni, l'Italie, le Danemark et l'Espagne.

D'après les estimations, **413 millions de personnes ont été acheminés par les ports de l'UE-25 en 2003**. Contrairement au transport de marchandises, aucune différence notable n'apparaît entre le nombre de passagers à l'embarquement et celui au débarquement et ce, parce que la plus grande partie du transport de passagers correspond aux principales liaisons par ferry.

On peut obtenir le document complet (8 pages) par le bulletin de commande ci-joint.

<u>Sommaire</u> : Faits marquants.....	1
Introduction.....	2
Marchandises transportées par mer, traitées dans les ports, par pays et type de fret.....	2
Marchandises transportées par mer : les 20 premiers ports	4
Transport maritime de marchandises par origine/destination	5
Trafic maritime par type de navire.....	6
Transport de passagers par mer	8

(Eurostat – 7.12.05)

Les transports en général

09-010 Suisse – Le trafic camions dans les ports de Bâle en 2005

Le trafic total des camions dans les ports de Bâle a atteint 2'376'641 tonnes en 2005.

	<u>Arrivées</u>	<u>Départs</u>	<u>Total</u>
Kleinhüningen	174'650	619'115	793'765
St. Johann	465	32'453	32'918
Bâle- Ville	175'115	651'568	826'683
Bâle Campagne	36'967	1'512'991	1'549'958
Total	212'082	2'164'559	2'376'641

Ce volume correspond à quelque **237'664 camions de 10 tonnes** de charge utile ou **118'832 camions « 40 tonnes »** (dont la charge maximale est de 24 tonnes et la charge moyenne de 20 tonnes). Ce volume correspond aussi à seulement **1'639 bateaux de 1'450 tonnes** (gabarit européen).....Conclusion.....

(Rheinschiffahrtsgesellschaft Basel / ASNAV – 1.06)

09-011 09-012 Suisse – Le trafic ferroviaire dans les ports de Bâle en 2005

Le trafic ferroviaire total dans les ports de Bâle a atteint 5'473'033 tonnes en 2005.

	<u>Arrivées</u>	<u>Départs</u>	<u>Total</u>
Kleinhüningen	428'437	1'597'520	793'765
St. Johann	33'455	346'817	32'918
Bâle- Ville	461'892	1'944'337	2'406'229
Bâle Campagne	671'620	2'395'184	3'066'804
Total	1'133'512	4'339'521	5'473'033

Ce volume représente 118'407 wagons (20 tonnes de charge moyenne) à l'arrivée et 118'833 wagons (36,5 tonnes de charge moyenne) au départ.
(Rheinschiffartsdirektion Basel / ASNAV – 1.06)

Commande de documents

Tous les documents sont gratuits, sauf indications contraires. La majorité est en PDF, mais aussi en EXCEL, DOC ou HTML. Les livres et versions papier peuvent être commandés par ce bulletin. Aux prix indiqués en CHF, il y a lieu d'ajouter les frais de correspondance, de copies (éventuels), de poste et d'expédition. Pour toutes questions complémentaires, s'adresser à la rédaction : tél./ fax 026. 477 31 31 - E-mail : iec@amail.ch.

Comment commander les documents ?

1. Cocher ou mettre une croix en face du document demandé dans la colonne X.
2. Télécharger tout ou partie de ce questionnaire sur votre PC et l'adresser en attaché à iec@amail.ch.
3. Autre possibilité : imprimer (y.c. en noir/blanc) et envoyer par fax au 026. 477 31 31

Entreprise :

Nom - Prénom :

Adresse :

NPA - Localité :

E-mail :

x	No.	Titres	Sources - Date	L.	Pages	Prix
		<u>Légende</u> : L = langue - P = papier - * = frais d'expédition				
		La vie de l'ASNAV				
	09-002	Révision de l'ordonnance sur la navigation intérieure suisse – Consultation	DETEC - 14.2.06	F		0.00
		La navigation sur le plan international				
	09-007	UE – Le transport fluvial de marchandises en 2004	Eurostat – 24.1.06		8	0.00
	09-009	UE – Transport de marchandises et de passagers par mer 1997-2003	Eurostat – 7.12.05		8	0.00
		Les transports en général				
	09-010	Suisse – Le trafic camions dans les ports de Bâle en 2005	Rheinschiffartsdir.- 1.06		1	0.00
	09-011	Suisse – Le trafic ferroviaire dans les ports de Bâle en 2005	Rheinschiffartsdir.- 1.06		1	0.00
	09-012		Rheinschiffartsdir.- 1.06		1	0.00